



Vert-le-Petit

La situation financière de la commune : état des lieux et décisions pour l'avenir

Une situation financière fortement dégradée fin 2025

Il ne reste presque plus d'épargne pour investir



Chaque année, la commune dégage une épargne une fois toutes ses dépenses payées, y compris ses emprunts. C'est cette épargne (=autofinancement net) qui permet de financer les investissements sans augmenter la dette.

- Cette épargne a **fortement diminué** : **-441 K€** depuis 2019.
- Elle est aujourd'hui **très faible** : **30 K€** en 2025.



La commune ne dispose quasiment plus de moyens pour financer ses projets sans emprunter. En effet, la capacité de désendettement (11,3 ans à fin 2025) est au-delà des indicateurs de vigilance (>10 ans).

Les réserves financières sont épuisées



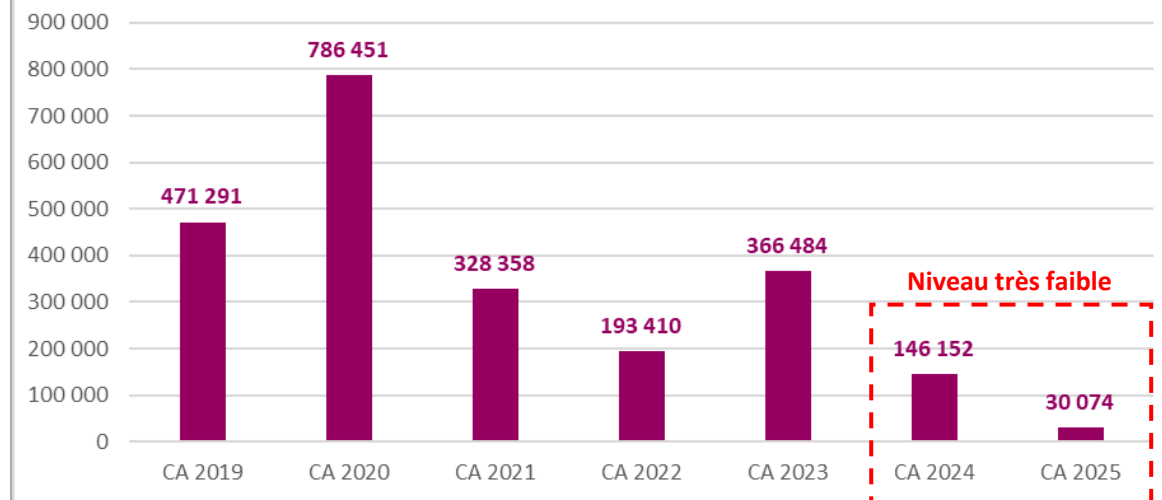
La commune disposait jusqu'ici de réserves financières accumulées au fil des années. Il reflète ce qu'il reste en « trésorerie » après avoir financé les investissements passés (1,2 M€/an).

- Ces réserves (1,5 M€) ont été utilisées pour financer les investissements (1,2 M€/an).
- En 2025, elles **deviennent négatives** : **-68 K€**.

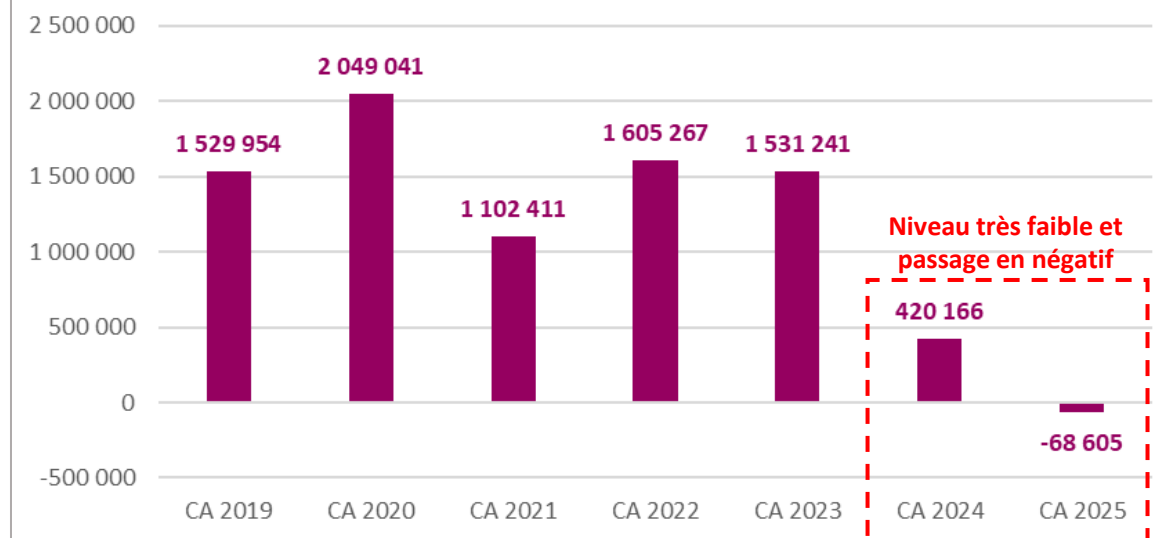


La commune a consommé l'ensemble de ses réserves et ne dispose plus de marge de sécurité financière.

Evolution de l'autofinancement net (2019-2025)



Résultat de la commune à la fin de chaque année (2019-2025)



Pourquoi la commune fait le choix de ne pas poursuivre le projet de centre-bourg

Un projet financièrement insoutenable

- Un projet d'un **montant très élevé et incompatible avec les ressources de la commune** : **9,7 M€**
- Dans un contexte où la commune ne dégage plus d'épargne, la réalisation du projet – tout en restaurant les réserves - aurait supposé de **contracter des emprunts importants** : **13,7 M€**

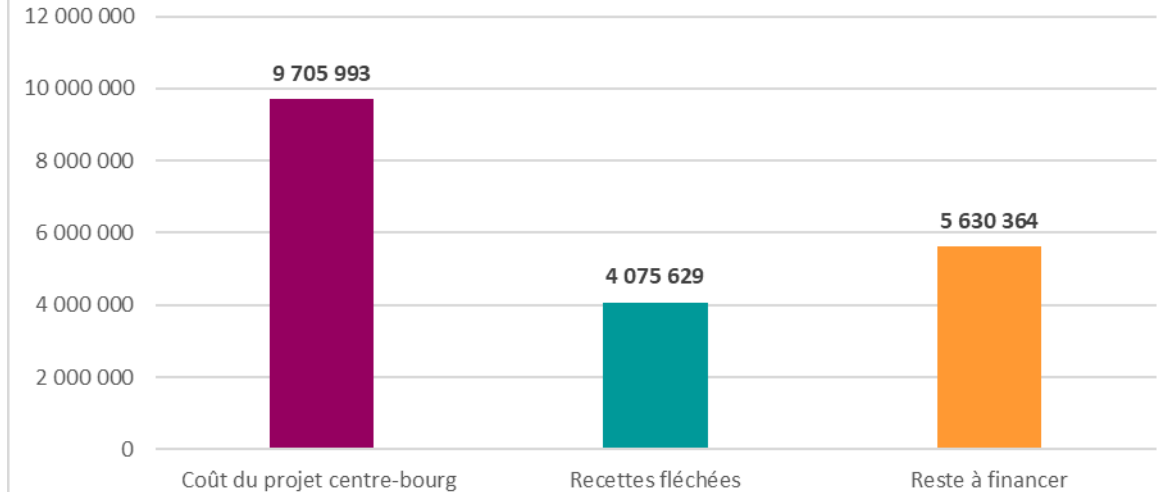
👉 **Sans épargne, capacité de remboursement très limitée.**

Des déficits durables auraient conduit à une intervention de l'Etat pour rétablir l'équilibre

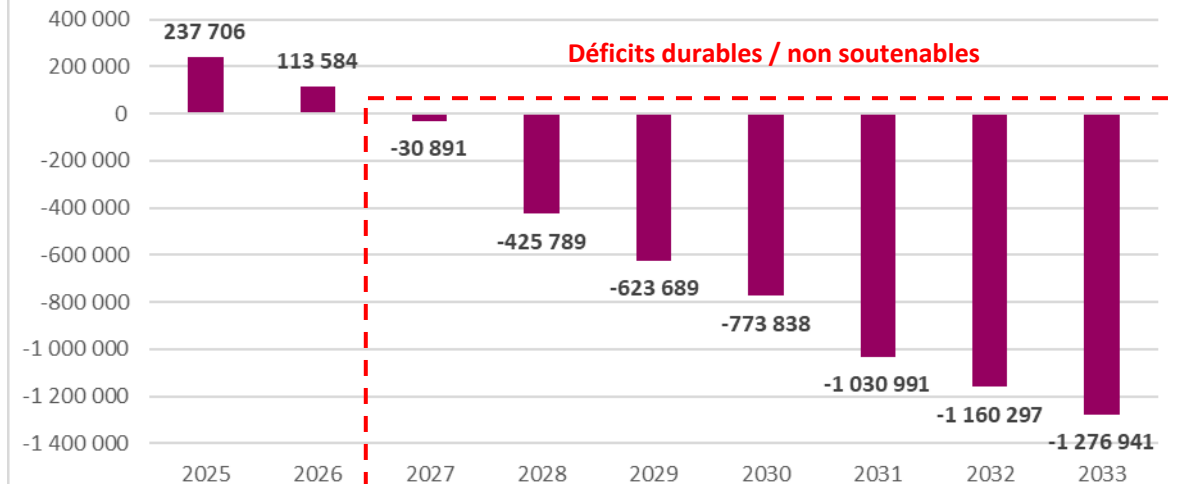
- La réalisation du projet conduirait la commune à des **déficits répétés** qui auraient nécessité des mesures de redressement encadrées par l'Etat (« mise sous tutelle »).
- L'objectif est d'éviter une perte de maîtrise des décisions budgétaires locales.

👉 **Au regard de ces éléments, la commune a fait le choix de ne pas poursuivre ce projet. Ce choix permet de préserver les finances de la commune et de garantir sa capacité à agir dans la durée.**

Un projet de centre-bourg d'un montant important



Evolution du résultat de fonctionnement sur la prospective



Redresser aujourd'hui pour préserver le niveau de service et l'investissement de demain

Dégager 530 K€/an de marges de manœuvre

- **Objectif** : **+530 K€/an** de marges de manœuvre pour préserver l'autofinancement net et limiter le recours à l'emprunt.
- Leviers :
 - Augmenter certaines recettes (fiscalité, tarifs, etc.)
 - Mieux maîtriser les dépenses (personnel, contrats, etc.)

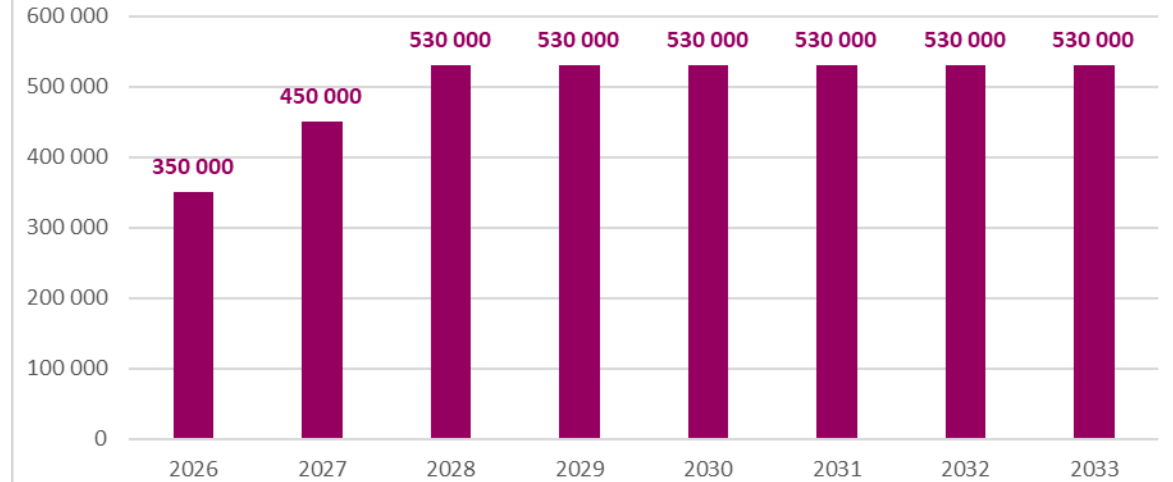
👉 **Pour préserver le niveau de service public et retrouver une capacité à investir sans recourir excessivement à l'emprunt.**

Recentrer les investissements sur l'essentiel

- **4,3 M€ d'investissements à prévoir sur 2026-2033, dont 2,2 M€ restant à financer** :
 - Centre-bourg (finalisation) : 1,5 M€
 - Achat de matériel/entretien bâtiments : 800 K€
 - Construction du terrain synthétique de foot/pétanque et terrain d'athlétisme : 1,4 M€
 - Acquisition du « Bois des Hiboux » : 600 K€

👉 **Une enveloppe d'investissement divisée par deux (9,7 M€ initialement)**
Ces choix visent à rétablir durablement la situation financière de la commune et à préserver sa capacité à agir pour les années à venir.

Marges de manœuvre à dégager sur le mandat



Une enveloppe d'investissement réduite de moitié par rapport au projet initial

